

Parce que l'art est un facteur clef invitant à la créativité, la culture et la communication, il représente une opportunité unique d'enrichir l'environnement artistique des entreprises, des professions libérales et des collectivités.

Depuis 20 ans, Art Lease a créé un concept novateur permettant à ses clients un accès à l'ensemble des œuvres disponibles sur le marché de l'art.

Les entreprises peuvent ainsi agrémenter et décorer qualitativement leurs espaces de travail.

www.artlease.fr



« L'art est le fruit des pensées les plus hautes. Il tient aux profondeurs de la vie, tant d'œuvres sont parmi nous qui appellent le meilleur de nous-mêmes. »

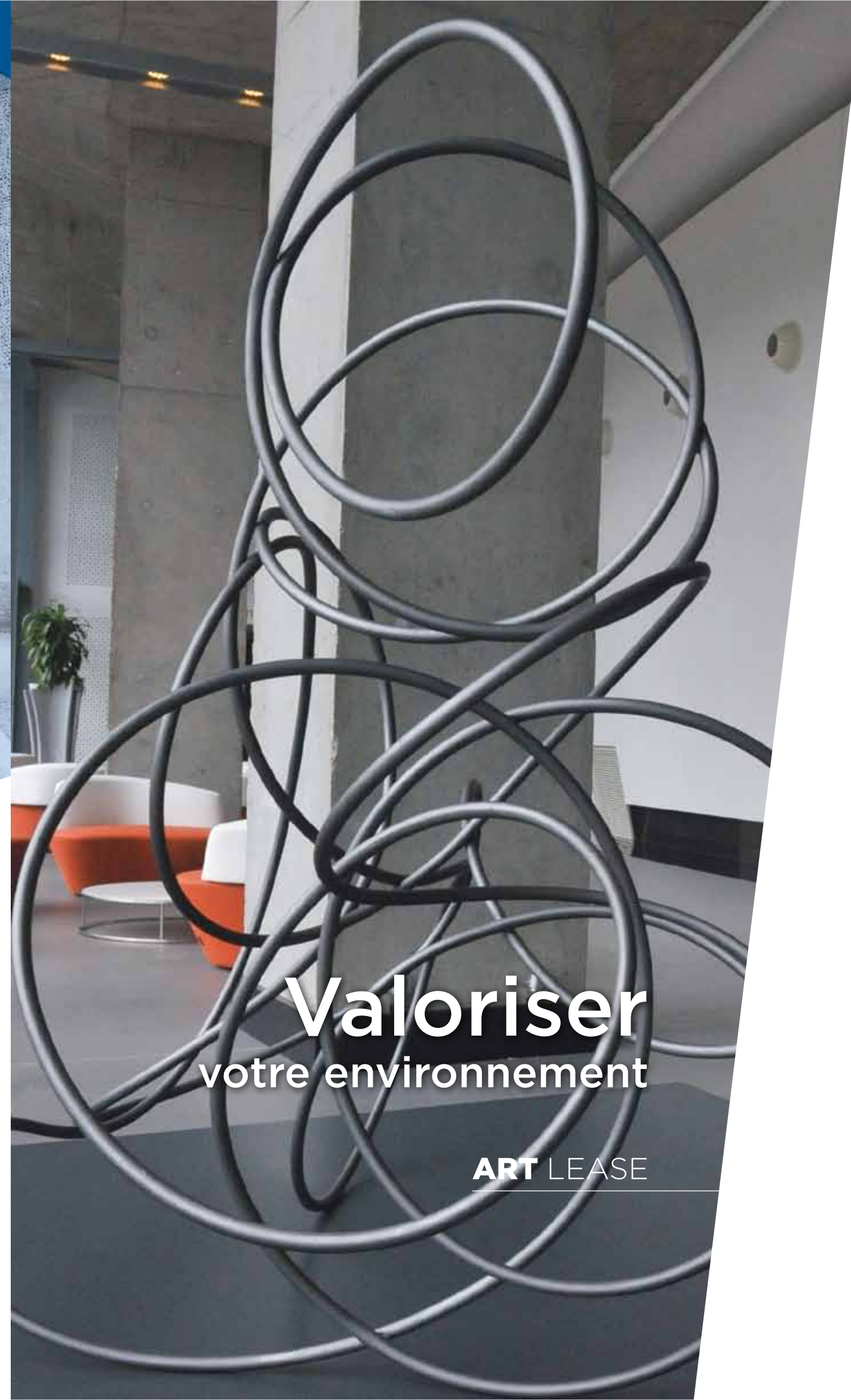
J.M. Rilke



Siège
91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
www.artlease.fr

Bureaux Boulogne-Billancourt
42 bis rue Marcel Dassault
92100 Boulogne-Billancourt
T 01 46 10 98 72
Email contact@artlease.fr

treizecenttreize.com



Valoriser
votre environnement

ART LEASE

Art Lease

*Sublimer son environnement,
exprimer sa philosophie,
communiquer ses valeurs.*

Une sculpture dans le hall d'accueil, des tableaux dans les bureaux et la salle de réunion, des photos dans les circulations, sont autant de manières d'exprimer la sensibilité et la culture de l'entreprise.

Pour le montant d'un simple loyer, l'entreprise bénéficie d'un environnement artistique de qualité.

Les artistes et œuvres d'art proposés par Art Lease sont issus tant d'ateliers d'artistes ou de galeries que de sociétés de ventes aux enchères françaises ou internationales affichant des caractéristiques aussi riches que variées.

Art Lease préconise les œuvres d'art correspondant aux besoins de l'entreprise et se substitue à l'entreprise afin d'acquérir les œuvres auprès du professionnel de l'art concerné.



Un service global intégré

- > Contrat de 24 à 60 mois selon le montant de l'investissement
- > Loyers mensuels prélevés automatiquement
- > Ajout d'œuvres d'art par voie d'avenant
- > Possibilité d'option d'achat au terme du contrat
- > Assurance des œuvres comprise dans le montant du loyer
- > Frais de livraison et d'installation inclus dans le montant des loyers

Les avantages

- > Déductibilité des loyers dans le cadre de l'aménagement et de la décoration d'espaces professionnels sous certaines conditions
- > Répartition de la charge d'investissement sur plusieurs années

